

Canada afin qu'ils puissent exprimer en connaissance de cause des avis quant à la ligne de conduite qu'ils souhaiteraient que le Canada suive à l'avenir pour ce qui est de l'inclusion de tout pays qui a démontré qu'il recourra à l'agression pourvu qu'il puisse en sortir indemne.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur suppléant: Je dois informer la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Il me reste à clore ce débat et dans un sens, j'imagine, à mettre fin à la session. J'aimerais, tout d'abord, au nom du Gouvernement, faire écho,—avec moins d'éloquence, cependant, que le chef de l'opposition (M. Drew),—au sentiment que nous devons tous avoir, lorsque nous envisageons l'acceptation par la Chambre d'un protocole qui ajoutera la Grèce et la Turquie aux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le Canada d'aujourd'hui, monsieur l'Orateur, doit beaucoup à la gloire dont la Grèce brillait il y a vingt siècles et doit beaucoup au courage dont fait preuve la Grèce actuelle. Nous accueillons donc avec joie l'entrée de la Grèce dans cette association, car elle raffermira et renforcera les liens qui unissent déjà nos deux pays.

Quant aux Turcs, ils ont démontré, tant avec nous que contre nous, qu'ils sont fermes et ne sont pas sujets à la panique. Ils ne s'effraient pas facilement. Ce sont des qualités, monsieur l'Orateur, qui nous seront d'un grand secours, des qualités que j'ai apprises à connaître en 1915 et en 1916 dans la région méditerranéenne qui appartenait à la Turquie.

Au cours du débat, on a soulevé plusieurs points qui dépassent les cadres de la résolution à l'étude et on a eu parfaitement raison. Peut-être ces questions méritaient-elles une réponse plus détaillée que celle que je puis fournir aujourd'hui. La Chambre déplore, je le sais,—le député de Peace-River (M. Low) l'a déclaré clairement,—qu'un débat de cette importance ait lieu aux dernières heures de la session. Nous aurions tous souhaité que cette discussion,—on ne peut guère l'appeler un débat,—eût lieu plus tôt afin que les députés aient plus de temps pour poser des questions. Les membres de la Chambre savent qu'en matière de politique étrangère le Gouvernement n'a pas l'habitude de garder secrets des renseignements qu'il peut communiquer au Parlement ou à la population. Même si je n'entre pas dans tous les détails de ces questions, comme je le voudrais et comme la Chambre le souhaiterait, parce que la session touche à sa fin, on se rendra compte

j'en suis sûr que c'est à cause des circonstances. Néanmoins, je vais m'arrêter à certains des points qu'on a soulevés.

Je me permets d'abord de commenter une ou deux observations du chef de l'opposition (M. Drew). Il a consacré quelque temps à notre programme de réarmement, à ce qu'il appelle ses lacunes et aux progrès réalisés dans ce domaine. Je ne me propose pas de m'engager dans les détails; je veux simplement faire une brève allusion à la question des fusils.

Il se peut fort bien que la production canadienne de fusils ne réponde pas pleinement au désir d'aucun d'entre nous; mais, monsieur l'Orateur, il y a aussi (comme le savent bien sans doute tous les honorables députés) que le Gouvernement canadien a fait tout ce qu'il a pu pour obtenir la normalisation de cette arme dans les pays parties au traité de l'Atlantique-Nord pour que, en cas d'urgence, nous utilisions tous le même fusil, ce qui est éminemment souhaitable. Il est juste, je crois, de dire que nous avons pris une part très active aux efforts qui ont été tentés en vue de normaliser les fusils, mais cette normalisation n'a pas réussi jusqu'ici à obtenir l'approbation de tous les membres du Conseil. Il me semble d'une sagesse évidente de ne pas amorcer la fabrication d'un fusil au Canada qui ne sera peut-être pas, dans quelques mois, le fusil qu'on sera convenu d'utiliser parmi les puissances nord-atlantiques. Il faut espérer que cet accord sera conclu très prochainement. Il se peut que d'importants progrès soient réalisés à cet égard à la suite de la visite que M. Churchill fera sous peu à Washington.

Le chef de l'opposition m'a dit que le moment était favorable pour informer la Chambre—on m'a déjà posé la question aujourd'hui—de la façon dont le Canada avait voté lors des récentes élections au Conseil de sécurité qui ont eu lieu à l'Assemblée générale des Nations Unies à Paris. Je pense qu'il est souhaitable, en principe, de garder le secret sur le vote émis par le Canada lors des élections intéressant des organismes des Nations Unies. Les délégations ne sont pas censées savoir comment ont voté les autres délégations et il me semble qu'il y a à cela d'excellentes raisons. S'il en était autrement, si le vote était ainsi divulgué, les différents pays, surtout les plus petits, pourraient, au témoignage du chef de l'opposition lui-même, être sujets à une pression insupportable qui porterait atteinte à l'indépendance qu'ils désirent exercer à titre de membres des Nations Unies. Toutefois, comme l'a signalé le chef de l'opposition, le vote a été pris il y a déjà quelque temps et l'occasion serait certes excellente de renseigner la Chambre sur le